

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE (PROLONGATION)

## Projet de travaux de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole

En application du I de l'article L.121-17 du code de l'environnement, Rennes Métropole a décidé d'organiser une **concertation préalable** sur le projet de travaux de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique implantée dans le quartier de Villejean, à Rennes.

Cette concertation a débuté le 31 octobre 2018 et devait prendre fin le 14 décembre 2018.

Pour permettre la tenue d'une **seconde réunion publique**, dédiée notamment aux aspects liés à l'impact sanitaire du projet et le maintien de la capacité d'incinération, **la concertation est prolongée d'un mois et demi, du vendredi 14 décembre 2018 au vendredi 1<sup>er</sup> février 2019.**

Cette nouvelle réunion publique se tiendra **le 30 janvier 2018** à partir de 18h30, à l'Hôtel de Rennes Métropole à Rennes.

La concertation se poursuit, par ailleurs, dans les **mêmes conditions** que celles initialement fixées, **sous l'égide des deux garants** désignés par la Commission Nationale du Débat Public :

- Mme Michèle PHILIPPE, garante de la concertation
- et M. Alain RADUREAU, garant en appui.

Pendant cette durée, le **dossier de concertation préalable** pourra être consulté :

- Sur **internet** : <https://www.registre-dematerialise.fr/920> accessible également à partir du **site internet de Rennes Métropole** (<http://metropole.rennes.fr/> Rubrique : les procédures participatives obligatoires –et du **site internet de l'UVE** (<http://www.uve-rennesmetropole.fr/>).
- Sur **support papier**, accompagné du registre de concertation:
  - dans la mairie de quartier Villejean – Beauregard (43 cours John Fitzgerald Kennedy, 35 000 Rennes), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (Fermeture le jeudi matin)
  - à l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville, 35 000 Rennes), du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h.

Des **informations complémentaires** sur le projet soumis à concertation pourront être demandées auprès du Service Installations et Filières de Traitement de Rennes Métropole ([dechets@rennesmetropole.fr](mailto:dechets@rennesmetropole.fr)).

Pendant toute la durée de la concertation, les **observations et propositions du public** relatives au projet pourront être transmises ou consignées :

- **Par courriel électronique**, à l'adresse suivante: [enquete-publique-920@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-920@registre-dematerialise.fr)
- **Directement dans le registre dématérialisé** accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/920>
- **Par courrier postal** adressé à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole - DDRE-SIFT - Concertation préalable relative aux travaux de restructuration de l'UVE de Rennes Métropole - 4 avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex.
- **Directement dans les registres de concertation** accessibles au public à la mairie de quartier de Villejean – Beauregard (35000 RENNES) et à l'Hôtel de Rennes Métropole (35000 RENNES), aux horaires habituels d'ouverture de ces lieux.

Les observations et propositions écrites seront ensuite publiées sur le site internet de la concertation, dans les meilleurs délais.

Toute question ou remarque sur le déroulement de la concertation peut être adressée par courriel à ses garants : [michele.philippe@garant-cndp.fr](mailto:michele.philippe@garant-cndp.fr) et [alain.radureau@garant-cndp.fr](mailto:alain.radureau@garant-cndp.fr) .

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la concertation ne pourront pas être prises en considération.

*[Fin de l'avis]*